

2023 : le geste de tri des emballages ménagers progresse en Corse !

En 2023, les Corses ont trié en moyenne 83 kg d'emballages ménagers et de papiers. Classée 5^{ème} région au niveau national, la Corse progresse de 5% sur les emballages ménagers (légers + verre) par rapport à 2022. Une performance qui se confirme à l'échelle nationale, et qui s'explique notamment par la collecte en hausse des emballages en plastique et en carton. Ces résultats valident la stratégie de simplification du geste de tri et appellent l'activation de tous les autres leviers de performance pour accélérer vers le 100% solutions.

Le tri des emballages progresse sur l'ensemble de la Corse

Les habitants de la Corse ont trié en moyenne 83 kg d'emballages ménagers et papiers par habitant en 2023, (+2,3%). En détail, il s'agit de 73 kg d'emballages ménagers - emballages légers et verre - (+ 5% vs 2022) et de 10 kg de papiers triés par habitant (-14% vs 2022).

Le tri des emballages légers (acier, aluminium, carton, plastique) a progressé de +19,6 % comprenant notamment une hausse de + 15% du tri des emballages en plastique.

En parallèle, le volume d'emballages en verre triés a baissé en Corse (-4,2 %), comme à l'échelle nationale. Cela s'explique notamment par une baisse de -2,5% du gisement mis en marché en 2023.

Concernant les papiers graphiques, les habitants de Corse en ont trié en moyenne 10 kg en 2023, un chiffre en baisse (-14 %) à mettre en perspective avec la baisse structurelle des papiers mis en marché, (-11%), sous l'effet notamment de la fin des prospectus publicitaires et du recul du marché de la presse papier.

Le geste de tri simplifié explique cette année encore, la progression régionale !

Le déploiement de la simplification du geste de tri a été finalisé en 2023, avec 15 millions de Français supplémentaires concernés par ce dispositif, dont 340 000 habitants avec plus de 3 millions de touristes en Corse.

Sa mise en place progressive sur le territoire a notamment permis une montée en puissance du tri et du recyclage des emballages en plastique tout au long de l'année. Une nouvelle de bonne augure alors qu'ont été inaugurés début 2024 les premiers centres de sur-tri, permettant de prendre en charge les nouveaux plastiques collectés dans le cadre de la simplification du tri – comme les pots de yaourt en polystyrène (PS) – et de les orienter vers [les filières de recyclage en boucle fermée qui seront opérationnelles dès 2025](#).

Des leviers complémentaires à activer pour agir plus vite et plus fort

Si la collecte sélective de tous les emballages plastiques et le développement de nouvelles filières démontrent leur effet positif sur les performances de tri et de recyclage des emballages ménagers, il reste plusieurs leviers de performance à activer pour atteindre les objectifs nationaux et européens en la matière : accélérer le déploiement de la tarification incitative ; pour passer le réemploi à l'échelle ; lancer le développement de la collecte séparée des cartons en apport volontaire ; développer le tri et la collecte hors-foyer... Citeo appelle une nouvelle fois l'ensemble des parties prenantes à l'échelle nationale et territoriale à se mobiliser, se concerter et se saisir de ces solutions pour réduire plus vite et plus fort l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

La création du premier Plan Régional de Tarification Incitative pour réduire les déchets et renforcer le geste de tri des citoyens sur toute la Corse

Après une étude de 18 mois menée dans chaque intercommunalité de l'île, le premier forum consacré au déploiement de la tarification incitative des déchets en Corse organisé par Citeo et le Syvadec, le 1^{er} octobre 2024, a conduit à la création du premier Plan Régional de Tarification Incitative, un plan innovant et adapté à chaque territoire.

Chaque intercommunalité dispose désormais d'une feuille de route pour son territoire et il lui appartiendra de concrétiser la mise en place de ce dispositif, qui fait partie des mesures du plan territorial de prévention et de gestion des déchets de Corse.

La lutte contre les déchets abandonnés en Corse avec le soutien de Citeo

Dans le cadre du Plan de Lutte Contre les Déchets Abandonnés, Citeo a signé 2 conventions avec les collectivités de Corse qui concernent 92 000 habitants. Cet accompagnement repose sur des initiatives concrètes avec un engagement conjoint porté avec Citeo pour renforcer la propreté des espaces publics et naturels, et la qualité de vie de la population.

Des actions fortes initiées :

- Sur la ville d'Ajaccio, la sensibilisation des écoles avec recrutement d'un agent, le nettoyage raisonné des plages avec une association d'insertion et des ânes, externalisation de la propreté d'un quartier à une association d'insertion.
- La CC Sud-Corse a aussi signé la convention déchets Abandonnés, et d'autres collectivités de la région prévoient de s'engager, c'est un enjeu crucial pour une région fortement impactée par les déchets abandonnés, notamment en période touristique, avec des défis de taille sur la propreté et la préservation de la Méditerranée.

A l'échelle nationale : progression du tri des emballages et de leur taux de recyclage !

Les Français ont trié l'an dernier en moyenne 58 kg d'emballages ménagers par habitant, soit 1 kg de plus qu'en 2022. En détail, il s'agit de 25 kg d'emballages légers (+12% vs 2022) et de 33 kg d'emballages en verre.

Cette progression du tri des Français a notamment permis la **progression du taux de recyclage des emballages ménagers en 2023, pour atteindre un nouveau palier : 67%**. Outre la préservation des ressources naturelles, ce sont ainsi 2,3 tonnes de CO2 qui ont été évitées dans l'atmosphère, l'équivalent de 8400 allers/retours Paris-New-York.

Le tri des papiers graphiques s'élève quant à lui à 14,5 kg par habitant avec un taux de recyclage de 63%.

Contacts presse - Agence L&A pour Citeo : citeo.regions@lamerie-rp.fr

Sabrina Savary - 07.85.63.59.09 / Gaëlle Baribaud - 06.31.90.24.27

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67 % des emballages ménagers et 63% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.